



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises étrangères

Question écrite n° 12255

Texte de la question

M. Céleste Lett appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'attractivité de la France pour les entrepreneurs étrangers. Des résultats d'une récente étude, 41 % des décideurs estiment que la situation de la France, en tant que site d'implantation et de développement, s'est dégradée et un décideur seulement sur trois pense que la situation va s'améliorer dans les années à venir. Or, à l'heure actuelle, moins d'une entreprise étrangère sur deux prévoit de s'implanter ou de développer ses activités chez nous. Aussi, pour rester au niveau de nos alliés européens, la France doit impérativement devenir attractive. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître, afin de restaurer l'image de la France, les mesures fiscales qu'il envisage de mettre en oeuvre.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a d'ores et déjà pris des mesures afin de renforcer l'attractivité du territoire français pour les entrepreneurs étrangers. Il est résolu à lutter par des mesures concrètes contre l'idée selon laquelle il est plus facile de créer une entreprise à l'étranger et à restaurer le pouvoir d'attraction de la France auprès des investisseurs étrangers. La loi de finances pour 2003 contient plusieurs mesures dans ce sens, notamment en ce qui concerne la taxe professionnelle avec la suppression définitive de la part salariale en 2003, l'allègement du poids de cet impôt pour les professions libérales et l'exonération des investissements utilisés pour la recherche. La contribution des institutions financières sera par ailleurs supprimée sur trois ans. En outre, le plan gouvernemental pour la création et la reprise d'entreprises a été présenté le 7 octobre 2002 par le Premier ministre et donne lieu à un projet de loi pour l'initiative économique. Ce projet de loi est actuellement en discussion devant les assemblées parlementaires. Il contient de nombreuses mesures d'incitation fiscale, des aides au financement et une simplification des procédures. Le Gouvernement entreprend enfin dans le même temps un vaste exercice de simplification administrative dans le cadre duquel il demandera au Parlement l'autorisation de procéder par ordonnances.

Données clés

Auteur : [M. Céleste Lett](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12255

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2003, page 1149

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2729